

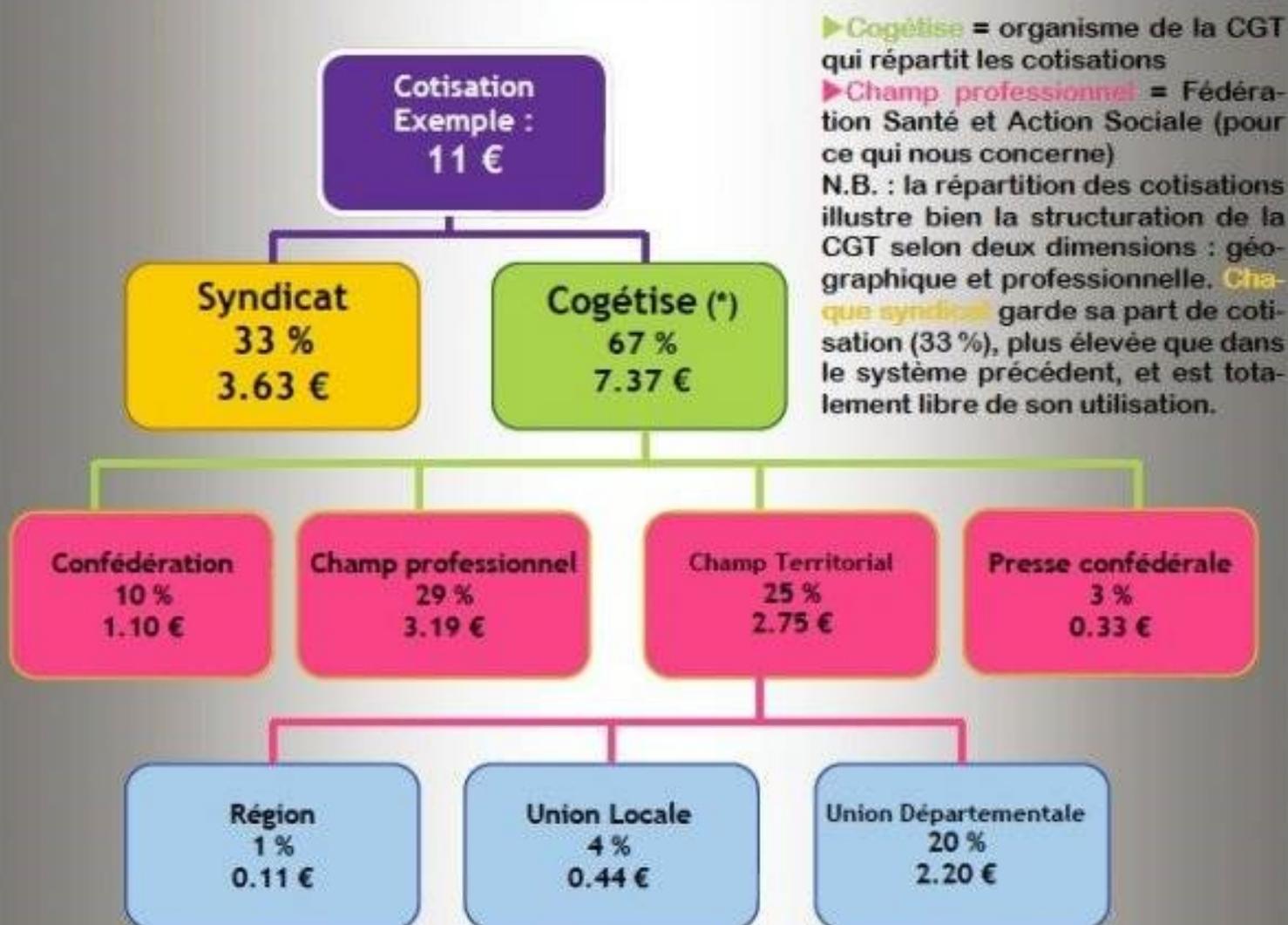
LES COTISATIONS SYNDICALES POUR QUI ? POUR QUOI ? QUELLES DEDUCTIONS ?

À QUOI SERT L'ARGENT DE MA COTISATION ?

Le système de cotisations repose sur un principe de financement nécessaire pour se donner les moyens de l'action collective. La cotisation sert à l'expression et au fonctionnement de l'organisation (tracts, affiches, formations syndicales, réunions...). Elle contribue au financement solidaire de la CGT à travers ses organisations à tous les niveaux, ainsi qu'à la solidarité avec des secteurs en lutte.

Enfin, elle participe à l'indépendance de la CGT vis-à-vis des partis politiques, de l'État ou de groupes de pression.

Répartition de la cotisation d'un syndiqué





Vos cotisations ouvrent droit à un crédit d'impôt égal à 66% des sommes versées.

Ma cotisation de 15 €/mois ne me coûte en réalité que 5€/mois !

Auparavant, l'adhésion à une organisation syndicale donnait droit à une réduction d'impôt correspondant aux deux tiers de la cotisation payée. Les salariés les plus modestes ne pouvaient donc bénéficier de la mesure, alors que cette démarche consiste à favoriser l'adhésion syndicale.

La CGT a obtenu la mise en place d'un crédit d'impôt en 2012, pour que tous les salariés se retrouvent à égalité. Les non-imposables reçoivent depuis, un chèque du Trésor public égal à 66% de leur cotisation et les autres sous forme d'un crédit d'impôts.

1 % de la rémunération nette

Pour les collègues non imposables : elle donne un **crédit d'impôt restituable**

Une cotisation syndicale de 100 € ne coûte en réalité que: **34 €**

Déductible des impôts à hauteur de:

Et sur ma déclaration ça donne quoi ? CERFA 2042 RICI Je rentre la totalité du montant dans la case 7AC pour le déclarant 1. (Si je suis en couple, 7AE pour le déclarant 2 et/ou 7AG pour les personnes à charge.)

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERS. À CHARGE	
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés <i>sauf option frais réels</i>	7AC	<input type="text"/>	7AE	<input type="text"/>	7AG	<input type="text"/>
Nombre d'enfants à charge poursuivant leurs études	COLLÈGE		LYCÉE		ENS. SUPÉRIEUR	
Enfants à charge	7EA	<input type="text"/>	7EC	<input type="text"/>	7EF	<input type="text"/>
Enfants à charge en résidence alternée	7EB	<input type="text"/>	7ED	<input type="text"/>	7EG	<input type="text"/>
Frais de garde des enfants de moins de 6 ans <i>nés à compter du 1.1.2016</i>	1 ^{ER} ENFANT		2 ^E ENFANT		3 ^E ENFANT	
Enfants à charge	7GA	<input type="text"/>	7GB	<input type="text"/>	7GC	<input type="text"/>
Enfants à charge en résidence alternée	7GE	<input type="text"/>	7GF	<input type="text"/>	7GG	<input type="text"/>

ATTENTION : Si tu as opté pour la déduction des frais réels, inclus la totalité de ta cotisation (annualisée) dans tes frais déductibles.

L'attestation de paiement de cotisations fournie par ton syndicat CGT se conserve 3 ans. Si tu ne l'as pas reçu contacte-nous au 04.90.03.90.73 ou par mail à cgt.montfavet@gmail.com